

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	4 507 939 €	3 978 475 €
	Invest	3 023 786 €	3 067 235 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	395 958 €	0 €
	Invest	0 €	767 613 €
Total exercice (réalisations + reports)		7 927 683 €	7 813 324 €
Résultat de clôture de l'exercice		114 359 €	
RàR reportés en 2026	Invest	735 174 €	399 744 €
Totaux cumulés		8 662 857 €	8 213 068 €
Résultat financier définitif		449 789 €	

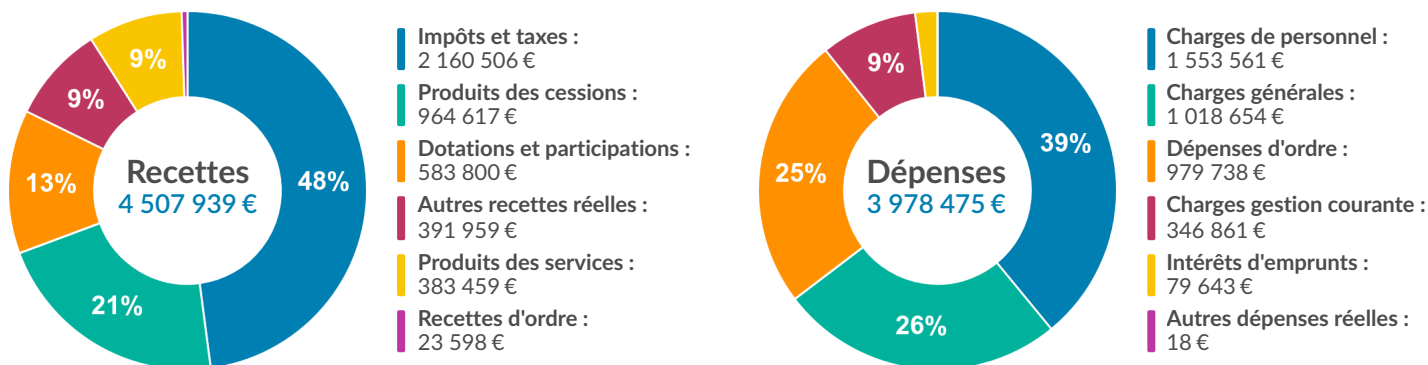
Points marquants

- Un résultat global définitif de 449 789 €
- La part du poste "dépenses de personnel" se situe dans la bonne moyenne des communes de la même strate
- Hausse des charges générales suite à la décision de mener une étude hydraulique afin de contester le PPRI

FINANCES COMMUNALES : Saint Quentin la Poterie

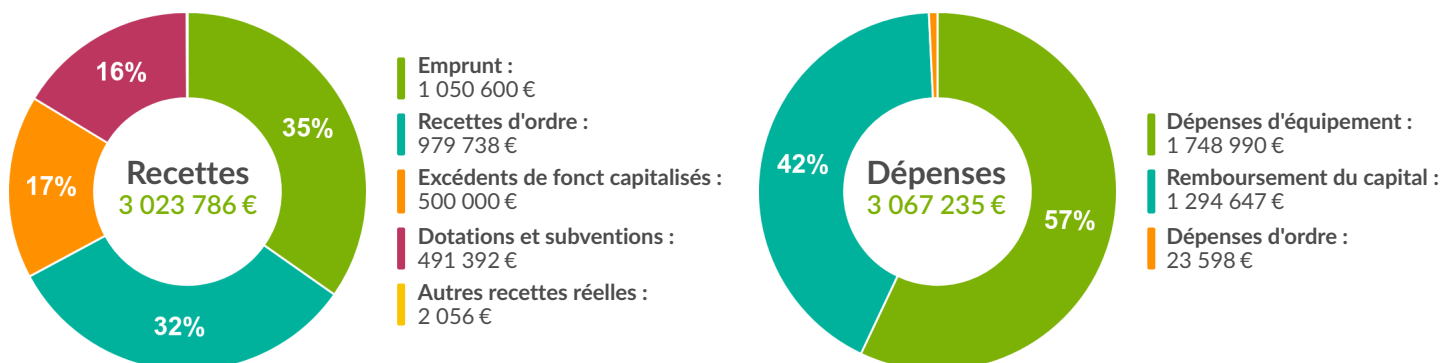
Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

La section de fonctionnement



Le poste "charges de personnel" représente 40% des dépenses totales de fonctionnement (3 978 475 €). La part importante des dépenses d'ordre s'explique par des régularisations comptables en 2025 concernant les budgets annexes lotissements (Œillets et Rivolet). Les charges générales représentent un quart du total des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement



En 2025, la commune a investi 1 748 990 € en travaux d'équipement. Dans ce programme d'investissement la deuxième phase des travaux de rénovation énergétique des écoles a représenté 300 000 €. Les autres travaux importants en 2025 ont été l'aménagement des parkings chemin de carrierrasse et ceux des cabinets médicaux (impasse de la pareneuve et chemin de la rabade). La mise en discrétion des réseaux secs route de St Laurent la Vernède a constitué aussi un dossier important en partenariat avec le Syndicat d'Electricité du Gard.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	3 519 724 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 998 737 €
Épargne brute	520 987 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **2 435 131 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **30.00 ETP**